

N° 69 / Décembre 2023

# SAINT VAAST-SUR-SEULLES

Bulletin municipal



Site Internet : [www.saintvaasturseulles.fr](http://www.saintvaasturseulles.fr)  
Email : [saintvaasturseulles@orange.fr](mailto:saintvaasturseulles@orange.fr)  
Tél. : 02.31.80.37.14



Le Conseil Municipal vous présente

## Comité de Rédaction

### Responsable de la Publication

André MARIE  
Maire  
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

### Conception et mise en page

Yohan MORICE

### Réalisation

I.M.B. - 14400 Bayeux

# Sommaire

- Edito
- Réunions de Conseil
- Sente piétonne
- Travaux façade du gîte
- Méchoui
- La fête des randonnées
- Remise de décoration
- Arbre de Noël
- Repas des Anciens
- Hommage à Alan Taylor
- Les associations
- Calendrier des collectes de déchets

# Edito



## **« Les rendez vous sont à l'image de l'identité de notre village : Variés, festifs et chaleureux »**

Dans un contexte marqué par les violences à l'encontre des élus locaux, il me semble légitime d'évoquer, que, même dans une petite commune comme la nôtre, il est de plus en plus fréquent d'affronter, pressions, invectives, insultes, intimidations, menaces... Aujourd'hui la solidarité est nettement moindre entre les habitants et un sentiment d'appartenance qui décroît. Ces méthodes sont inadmissibles dans une démocratie. Des décisions prises sur des dossiers peuvent déplaire, toutefois lorsque celles-ci sont validées et quelles sont de nature à améliorer la vie des habitants elles doivent être réalisées. Un élu, représentant de la République, qui a la légitimité du suffrage doit pouvoir agir dans la sérénité sans quoi il ne peut pas mettre en œuvre son action.

L'année 2023 aura connu deux chantiers importants : la rénovation de la façade du gîte familial, et la sente piétonne. Ces travaux ont été consacrés à l'amélioration de la qualité du site, pour le gîte, tout en conservant son charme et son attractivité touristique, et pour ce qui est de la sente piétonne, un cadre naturel préservé agréable, et une sécurité renforcée pour les familles et les promeneurs.

Si nous avons la possibilité de poursuivre ces efforts d'investissements, c'est grâce à la gestion maîtrisée et rigoureuse de notre budget de fonctionnement menée jusqu' alors, nous permettant de dégager un autofinancement qui alimente notre section d'investissement. C'est aussi grâce aux aides conséquentes attribuées par le Conseil Départemental.

En 2024, un chantier important verra le jour. En effet la salle des fêtes - Gîte de groupe, un bâtiment énergivore, doit être rénové, dans le cadre des économies d'énergies. Il sera plus attractif plus chaleureux pour l'ensemble de la population, les jeunes, les moins jeunes, les touristes.

Au cours de ce deuxième semestre, les habituels rendez-vous festifs incontournables ont eu lieu : le méchoui, les randonnées VTT & Pédestres, l'arbre de Noël des enfants et le repas de aînés, pour finir le concert de Noël. Je remercie ces bénévoles, et ces élus regroupés au sein de l'association « Vadastine » qui se dépensent corps et âme tout au long de l'année, pour proposer des divertissements et des moments conviviaux.

Alors, à l'orée de ce début d'année et des festivités à venir, je tenais à vous souhaiter un temps plus clément à partager avec vos proches, vos voisins, et tous les Vadastins anciens et nouveaux pour retrouver la sérénité et le bonheur de vivre dans notre village.

Votre Maire  
André MARIE

# Réunion de Conseil(1/4)

## Le compte rendu de conseil municipal

L'article 61 de la loi de 1884 prévoit que le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune. Les délibérations sont prises à la majorité, les avis sont donnés en vertu des textes qui le prévoient, et les vœux sur les objets d'intérêt local sont votés à la majorité.

### REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT  
DU  
**CALVADOS**

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

de la commune de SAINT VAAST SUR SEULLES

Nombre de membres

Affiliés au Conseil Municipal : 11

En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

Séance du 11 Septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le onze septembre 2023 – à dix-huit heures trente minutes, Le conseil municipal de St VAAST sur SEULLES

Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu : « La Vasdastine » en raison des règles sanitaires du COVID 19,

Date de convocation

18/08/2023

Sous la présidence de Monsieur André MARIE, Maire

Date d'affichage :

18/08/2023

Présents : Caroline AGNES, LAVILLE Myriam, SAINT MARTIN Elodie, Elodie LE GUAY

Messieurs FIERVILLE Philippe, GOURNAY Guillaume, MORICE Yohan, Loïc LE ROUESNIER, Philippe SIMONNE

Absent excusé : MOUCHEL Christophe

### **1 - Actualisation Convention Service Instructeur du Bessin (SIB)**

### **2- Projet Assurance Collaborateurs**

*Le présent projet a pour objet de garantir les risques d'accident survenus au cours de déplacements professionnels effectués par les salariés, ou par les élus. Il n'est pas donné suite à ce projet*

**3- Protection social statutaire et assurance du personnel territorial.** *La présente prestation correspond au remboursement de tout ou partie des dépenses que l'assuré conformément au statut de la fonction publique doit à l'égard de ses agents. Le coût de cette cotisation est de 71,52€ par an – Avis favorable à l'unanimité.*

**4- Passage à la M57. Mise en service d'un nouveau référentiel budgétaire. Les membres du Conseil Municipal autorisent le Maire à signer tout document ou acte administratif se rapportant à cette affaire.**

# Réunion de Conseil(2/4)

**5- Délibération portant désignation des référents Déontologique ; la liste proposée par le Centre de Gestion (CDG14) et L'Union Amicale des Maires du Calvados (UAMC) est retenue à l'unanimité**

**6- Présentation du PADD :(Projet d'Aménagement et de Développement Durable) Le conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé sur l'avancement du projet par Monsieur **BASLEY DGS** de la Communauté de Communes et de Madame **MEZENGES** chargée de mission **PLUi**, après échanges et réponses apportées aux questions, prend acte de la tenue d'un débat sans vote sur les orientations générales du PADD conformément à l'article L.153-12 du code de l'urbanisme.**

**7- Devis supplémentaires de l'Entreprise **MARTRAGNY** pour la sente piétonne : Concerne l'enfouissement des réseaux sur demande du SDEC. Devis 30389 et 30342 pour valeur globale de 4959€ TTC**

**Vote favorable à l'unanimité**

**8- Décision modificative du Budget 2023 : Suite à l'attribution imprévue d'une subvention au profit du chantier de la sente piétonne, il est nécessaire d'inscrire en RECETTES INVESTISSEMENT la somme de 7195€ Amendes de Police et 13402€ au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales**

**Vote favorable à l'unanimité**

**7-Signalisation routière : à la demande de l'Agence Routière Départementale l'implantation de panneaux de signalisation sur la D173 A au niveau du pont.**

**Un devis d'une valeur de 364.52€ ttc fourni par la Sté **CHALLENGER** est validé.**

**Vote favorable à l'unanimité**

**8- Admission en non- valeur des créances de faible valeur : Le Conseil municipal décide de donner délégation au maire pour admettre en non- valeur les créances dont la valeur unitaire est inférieure à cent € (100€)**



# Réunion de Conseil(3/4)

## **REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT  
DU  
**CALVADOS**

Nombre de membres

Affiliés au Conseil Municipal : 11  
En exercice : 11

Qui ont pris part à la délibération : 10

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

de la commune de SAINT VAAST SUR SEULLES

Séance du 21 Novembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le vingt et un novembre 2023 – à dix-neuf heures, Le conseil municipal de St VAAST sur SEULLES Régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu : « La Vasdastine » en raison des règles sanitaires du COVID 19,

Date de convocation

14/11/2023

Sous la présidence de Monsieur André MARIE, Maire

Date d'affichage :

14/11/2023

**Présents** : Caroline AGNES, LAVILLE Myriam, SAINT MARTIN Elodie ,  
Elodie LE GUAY

Messieurs FIERVILLE Philippe, GOURNAY Guillaume,  
MORICE Yohan, Philippe SIMONNE

**Absent excusé** : MOUCHEL Christophe ; LE ROUESNIER Loïc

### **1- Avenant N°1 à la convention de mise à disposition de services du 06 juillet 2017**

*Après lecture de la convention de mise à disposition du personnel en partenariat entre la Communauté de Communes Seulles Terre & Mer et la Commune de SAINT VAAST SUR SEULLES en fonction de l'article L. 5211-1- III et IV du CGCT Les membres du Conseil Municipal présents autorisent Monsieur le Maire à signer le présent avenant ci-joint.*

### **2- Devis de peinture présenté par FL-PEINTURE**

*Il est nécessaire de repeindre 5 paires de volets suite à la rénovation de la façade du gîte.*

*Le devis présenté est de 2167€*

*Vote favorable à l'unanimité*

**3- Cyber-Surveillance** : *Après présentation de la Gendarmerie Nationale, et compte tenu des diverses attaques malveillantes, du chantage, du vol de données, il est nécessaire de mettre en œuvre les moyens pour se protéger.*

*Il sera sollicité un diagnostic gratuit et personnalisé demandé près de la Gendarmerie, et une aide financière à l'installation des solutions simples de cyber-protection pourra être accordée*

*Avis favorable à l'unanimité.*

# Réunion de Conseil(4/4)

## **4- Prime de pouvoir d'achat exceptionnelle 2023 pour la fonction publique territoriale.**

*Le montant versé au titre de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle est fixé par délibération de la collectivité dans la limite du plafond prévu pour chaque niveau de rémunération à l'article 5 du décret 2023(-1006*

L'évaluation de la prime pour la secrétaire est de 178.51€ - celle-ci sera versée en deux fois 90€ en décembre et 88€45 en mars 2024

### **Vote favorable à la majorité**

**5- Convention d'adressage : Convention de partenariat pour le déploiement de l'adressage. Sur proposition du Département du Calvados représenté par Monsieur le Président. Le département s'engage à accompagner la commune dans projet de normalisation des adresses**

*La Commune s'engage à identifier les voies, à les nommer et choisir leur dénomination.*

### **Vote favorable à l'unanimité**

**6- Loi APER -ZONES d'Accélération Energies renouvelables. Cette loi réaffirme le rôle crucial des collectivités et des élus locaux pour l'aménagement du territoire par la définition de zones prioritaires pour l'implantation de projet photovoltaïques au sol.**

### ***Voir page suivante***

*Les Membres du Conseil municipal demandent plus d'informations sur la proposition du Maire.*

**7- Désignation des membres de la Commission de contrôle des listes Electorales Communes de moins de 1000h.**

**Ont été retenus :**

**Philippe FIERVILLE Conseiller Municipal titulaire / Elodie LE GUAY Conseillère Municipale suppléante , pour la COMMUNE**

**Antoine COHIER Titulaire et Jean Luc BAYOT suppléant pour le TRIBUNAL**

**Bernadette DAUFY titulaire et MARIE Catherine suppléante pour le PREFET**

**8- ACTIF de la COMMUNE. Cette obligation, imposée au plus haut niveau, lorsqu'elle est remplie, permet d'asseoir la crédibilité de la collectivité vis-à-vis des tiers (Administrés, Financeurs, Etat et Autres Collectivité, Banques, etc... et par la bonne connaissance de notre patrimoine, de mettre en œuvre une stratégie ou d'améliorer ses décisions de gestion.**

*Selon la réglementation, les rectifications sur le bilan d'une collectivité sont approuvées par le Conseil municipal.*

**Le total Général de l'actif pour la commune de St VAAST s'élève au 24/10/2023 à**

**1.493.288, € 22**



# Sente piétonne (1/7)

## ARGUMENTAIRE

Création d'une sente piétonne.

Voie douce afin d'améliorer le cadre de vie et de sécuriser, piétons scolaires, et randonneurs empruntant la Départementale D173A. Décision du Conseil Municipal en date du 3 Octobre 2022.

« Créer une voie douce piétonne, en continuité de l'amorce faite en bordure du cimetière, parallèle à la départementale D173A pour rejoindre le Chemin David sur une longueur de 180m et d'une largeur de 3m. »

Cet aménagement s'avère nécessaire afin de sécuriser les enfants (collégiens et élèves de primaire) qui prennent le bus à l'arrêt face à la Mairie. Et éviter les déplacements voitures des parents prétextant la dangerosité sur la D173A (virages, éclairage) et aussi les randonneurs (piétons et cyclistes) qui empruntent la « voie verte » très fréquentée qui va de Port-en-Bessin au Mont Saint-Michel.

Les matériaux employés respectent les règles protégeant la nature:

- Sol en sable stabilisé, ton pierre, perméable
- Clôture végétalisée séparant la voie douce de la départementale (plantation de charmilles)
- Installation de lampadaires distants de 20m avec éclairage « LED » (étude du SDEC)
- Enfouissement du réseau Orange et de la Fibre

Les travaux ont débuté en Septembre pour une durée de 2 mois.

Les entreprises intervenantes: Société MARTRAGNY TP, SAS REVET Paysage, SDEC.



# Sente piétonne (2/7)

## DISCOURS D'INAUGURATION

Madame La sénatrice,  
Monsieur le Président du Conseil Départemental,  
Monsieur le Sous -Préfet,  
Monsieur le Président de la CDC Seullès, Terre et Mer,  
Mesdames et Messieurs Les Maires,  
Mesdames et Messieurs les Elus,  
Chers Vadastines et Vadastins,

C'est avec beaucoup de plaisir et une certaine solennité que je me livre à cet exercice inhabituel consistant à inaugurer une nouvelle voie, une voie douce piétonne. C'est donc un moment important et particulièrement symbolique de notre volonté de poursuivre le développement de notre commune, de favoriser les modes de déplacement doux, en sécurisant les piétons et notamment les élèves qui doivent prendre le bus, Maternelles, Primaires, Collégiens et Lycéens. Mais aussi les nombreux randonneurs qui fréquentent la Halte Randonneurs que vous avez inaugurée, Monsieur le Président, il y a maintenant 10 ans.

Je vais faire l'historique de cette réalisation : il y a maintenant 2 ans les services du Conseil Régional en charge des transports scolaires décident d'annuler l'arrêt de bus situé sur la Départementale D6 jugé trop dangereux. Un nouvel arrêt de bus est donc décidé dans le cœur de bourg. Celui-ci nécessite un investissement important pris en charge à 80% du hors taxe. Cette décision est loin de faire l'unanimité, et les parents d'élèves n'apprécient pas que leurs enfants n'aient plus d'arrêt de proximité. En effet, le nouvel arrêt se situe à environ 500m. La route est dangereuse, pas éclairée. C'est alors que le Conseil Municipal décide de créer cette sente piétonne, éclairée et sécurisée par une haie la séparant de la route. Nous avons souhaité faire de cette sente piétonne en bordure de la D 173 A, une aire où les usages automobiles et piétons ont leur place.

Le coût de cette opération est de 31 760,92 HT SOIT 37 189,56€ TTC.

APCR 2023	13 402,00€
Amendes de Police	7 742,00€
Total Participation	21 144,00€

Un financement à hauteur de 66,57% de la somme.

# Sente piétonne (3/7)

Je tiens à remercier le Conseil Municipal pour son apport à la réflexion, l'ensemble des Entreprises qui ont œuvrés sur ce chantier en respectant le calendrier : L'entreprise MARTRAGNY, l'Entreprise REVET, ORANGE, CIRCET et le SDEC et l'E GAGNEREAU.

Monsieur le Président, je tiens à vous remercier pour l'aide substantielle dont bénéficie les communes de notre taille (168 habitants). Le Conseil Départemental est notre premier financeur par le biais de l'APCR, de la subvention Amende de Police, des droits de mutation. Vos services sont réactifs, toujours à notre écoute apportant les solutions nécessaires au bon déroulement de nos projets

J'ai plaisir à rappeler que depuis ma prise de fonction en 1995, la commune a réalisé de nombreux projets en bénéficiant de ces subventions notamment : je cite, la HALTE RANDONNEURS, LE COEUR de BOURG, l'aménagement du chemin du Coisel, l'accessibilité des bâtiments communaux, l'aménagement de la salle des fêtes en gîte de groupe labellisé tourisme handicap, le gîte familial et la liste n'est pas exhaustive puisque dernièrement une aide de 140 000 € a été actée pour la rénovation énergétique de la Salle des Fêtes. Dans ces demandes, j'ai toujours bénéficié de l'appui des Conseillers Départementaux et dernièrement de Madame Myriam LETTELLIER et Philippe LAURENT. Pour info l'état détaillé de l'actif en Trésorerie fait état de la somme de : 1 493 288,22 €

Madame La Sénatrice, je tiens à vous remercier pour l'aide que vous m'apportez sur les dossiers, on ne peut plus complexes, que je suis amené à présenter en Préfecture DETR, DSIL, FONDS VERTS. Car sans ces aides, nous ne pourrions mener à bien nos projets.

Je ne m'attarde pas d'avantage. Je vous remercie d'être venus jusqu'à nous ce samedi et d'être à nos côtés. Comme toute réunion se termine par le pot de l'amitié, nous allons prendre le pot de l'amitié dans la pièce d'à côté.



# Sente piétonne (4/7)

## LES CHIFFRES

Travaux	Société	HT	TTC
Sente piétonne	REJET Paysage	2 607,10 €	3 128,52€
	MARTRAGNY TP	19 169,00€	23 002,20€
Travaux de voirie	MARTRAGNY TP	1 143,00€	1 371,60€
Travaux effacement des réseaux	MARTRAGNY TP	4 132,50€	4 959,00€
Travaux entrée	MARTRAGNY TP	550,00€	660,00€
France TELECOM	ORANGE	2 716,33€	3 259,12€
Signalisation	CHALLENGER	291,20€	364,52€
	BATI SERVIE	370,00€	444,00€



ETAT DETR/DSIL	Avis Favorable
APCR DEPARTEMENT	13 402,00€
AMENDE DE POLICE	7 742,00€
FONDS PROPRES	16 045,56€



# Sente piétonne (5/7)

## LES TRAVAUX



### PASSAGE DU PONT et PROFILAGE DE LA SENTE



# Sente piétonne (6/7)

## INAUGURATION



# Sente piétonne (7/7)

## REVUE DE PRESSE

3/12/2023 10:36

Ouest-France - Le journal

### Une nouvelle sente piétonne inaugurée samedi



Samedi, a été inaugurée une nouvelle voie douce piétonne, dix ans après la halte randonneurs.

Ouest-France

Une nouvelle voie douce piétonne a été inaugurée, samedi. Cette inauguration atteste de la poursuite du développement de la commune et de son choix de favoriser les modes de déplacement doux, en sécurisant les piétons et, notamment, les jeunes qui doivent prendre le bus mais aussi les nombreux randonneurs fréquentant la halte.

« Il y a maintenant deux ans que les services régionaux en charge des transports scolaires ont décidé d'annuler l'arrêt de bus sur la D6, jugé trop dangereux, explique le maire, André Marie. De ce fait, il a été créé un autre arrêt dans le cœur de bourg mais la route est jugée dangereuse et pas éclairée. »

Le conseil municipal a, alors, décidé de créer cette sente piétonne, éclairée et sécurisée par une haie la séparant de la route en bordure de la D173A. Le coût de cette opération s'élève à 37 189 € TTC. La commune a reçu une aide de l'État et du Département. Enfin, André Marie a évoqué le prochain projet que son conseil mènera de 2023 à 2025, à savoir, la rénovation énergétique de la salle des fêtes pour un coût estimé de 301 900 € financé comme suit : Fonds Verts de l'État pour 90 570 €, le Département pour 140 000 € et les fonds propres de la commune à hauteur de 71 330 €.

SAINT-VAAST-SUR-SEULLES

### La commune mise à l'honneur à l'occasion de l'inauguration d'une sente piétonne



Jean-Léonce Dupont, président du conseil départemental a coupé le traditionnel ruban.

La petite commune de Saint-Vaast-sur-Seulles n'avait pas vu un nombre si important de personnalités politiques depuis bien longtemps. Samedi matin, 25 novembre, président du conseil départemental, sénatrice, député, conseillers départementaux, président de la communauté de communes, maires de communes voisines avaient répondu à l'invitation d'André Marie, maire, pour inaugurer une sente piétonne entre la mairie et une partie du village.

#### Le cheminement désormais sécurisé

La genèse de ce projet remonte au transfert de l'arrêt de bus qui oblige les enfants à

effectuer quelques centaines de mètres supplémentaires par rapport au précédent. Afin de sécuriser le cheminement, les élus décidaient la création de cette sente piétonne qui s'insère dans l'environnement déjà protégé du cœur de village.

Si l'investissement de cette opération n'est que de 37 189,56 € TTC, il est conséquent pour cette petite commune de 168 habitants avec un budget déjà bien contraint. André Marie a su batailler pour obtenir un maximum de subventions. L'État a apporté sa contribution via la DETR/DSIL, le conseil départemental a également aidé à la réalisation de ce projet via

l'APCR et les amendes de police. La totalité de ces aides permet de réduire le mystère à charge de la commune. Ainsi, le budget annuel d'investissement est d'environ de 500 € par habitant.

#### Un petit village, de nombreux projets

Outre cette inauguration, c'était aussi l'occasion de mettre à l'honneur ce petit village qui fait preuve de beaucoup de dynamisme avec de nombreux projets. Dix ans après l'inauguration de la halte de randonneurs et du gîte de groupe, le maire rappelle la création de cisternes incendie et la mise en conformité pour l'accessibilité des bâtiments communaux. Des projets

existent aussi comme la rénovation énergétique de la salle des fêtes. Dans son discours, le maire pointait quelques difficultés à l'égard des parlementaires qui n'aident pas les petites communes, comme le décalage de versement du FCTVA (remboursement de la TVA) qui oblige parfois des communes à contracter des emprunts relais avec intérêts.

Les différentes personnalités présentes, dans leurs discours, tenaient à rendre hommage à André Marie pour son énergie et à sa grande ténacité pour voir aboutir les dossiers.

## La sente piétonne a été inaugurée

### Saint-Vaast-sur-Seulles

De nombreux aménagements ont été réalisés pour les 168 habitants de ce petit village, et d'autres travaux sont prévus.

Le maire André Marie est très attaché à sa commune, et son engagement pour cette dernière n'est plus à démontrer, alors que les derniers chantiers menés à terme tournent définitivement le petit village de 168 habitants vers l'avenir.

#### Depuis 2021, divers chantiers ont déjà été réalisés

En effet, depuis 2021, différents aménagements ont encore été effectués. Divers chantiers ont été réalisés, à savoir notamment les travaux d'accessibilité des bâtiments publics et la citerne incendie.

Samedi 25 novembre, la sente piétonne a été inaugurée, en présence de la sénatrice Sonia de la Provôté, du député Fabrice Levigoureux, du président du conseil départemental, Jean-Léonce Dupont, des élus municipaux et de quelques habitants. Il y a deux ans, les services du conseil régional en charge des transports scolaires avaient décidé de supprimer l'arrêt de bus situé sur la départementale D6, jugé trop dangereux.

"Il a donc été décidé de mettre en place un nouvel arrêt de bus dans le cœur du bourg. Cela nécessite un investissement

important, pris en charge à 80% du hors taxe, explique le maire. Le conseil municipal a décidé de créer une sente piétonne en bordure de la D 173 A, éclairée et sécurisée par une haie la séparant de la route."

#### Un aménagement en partie financé par le Département

Le coût de la sente piétonne est de 37 189€ TTC, financé par le Département à hauteur de 13 402€ au titre de l'Aide aux Petites Communes Rurales (APCR) et de 7 742€ au titre des amendes de police, soit au total 21 144€, représentant un financement de 66,57%. Les 16 045€ restant sont financés sur les fonds propres de la commune.

Jean-Léonce Dupont, président du conseil départemental, a indiqué dans son allocution : "C'est un grand plaisir de vous financer, parce que je sens bien ici une énergie et une volonté de travailler vraiment au service de l'ensemble de la population. Au Département, nous souhaitons faire en sorte que toutes les collectivités puissent être accompagnées et aidées".

#### La rénovation énergétique de la salle des fêtes en projet

Le maire a rappelé les travaux réalisés depuis 1995 et qui ont bénéficié de ces subventions, notamment la halte randonneurs, le cœur de bourg, l'aménagement du chemin du Coisel, l'accessibilité des bâtiments communaux, et l'aménagement



Philippe Laurent, conseiller départemental, Fabrice Levigoureux, député, Jean-Léonce Dupont, président du conseil départemental, Sonia de la Provôté, sénatrice, André Marie, maire.

de la salle des fêtes en gîte de groupe labellisé tourisme handicap, ainsi que le gîte familial. "Et la liste n'est pas exhaustive,

puisque dernièrement, une aide de 140 000€ a été actée pour la rénovation énergétique de la salle des fêtes", conclut André Marie.

# Travaux façade du gîte (1/2)

## TRAVAUX SUR LE GITE FAMILIAL

Comme indiqué sur le précédent bulletin, les travaux sur le gîte ont été effectués à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2023 pendant une durée de 4 semaines par l'Entreprise CHESNEL Bâtiments.

### Étape des travaux de rénovation : gros œuvre

Le **gros œuvre** comprend différents types de travaux dont la **démolition**, la **dépose de certains matériaux**. L'étude de certaines parties de la façade comme du pignon gauche s'avéraient très endommagées et divers travaux de réparation dont les **fondations**, ont nécessité la **pose de nouvelles pierre** taillées, pour la porte d'entrée, les appuis de fenêtre. Dans ces cas de **rénovation importante**, la démolition a dû être une étape incontournable. Elle comporte différentes phases en commençant par **l'établissement d'un périmètre de sécurité** puis du **montage de l'échafaudage**. Les pierres en mauvais état ont été extraites, puis remplacées une à une. A la suite de quoi un sablage a été effectué afin de purger les joints. Enfin, il a été procédé à la réfection des joints.

### LE FINANCEMENT

Ces travaux étaient inscrits sur le budget primitif pour la somme de **17 337,96 € TTC**  
Au vu de l'état du pignon une décision modificative a été votée pour un montant de **6 696,67€TTC**.

**Le cout global de ces travaux s'élève à 24 034,63€.**





# Travaux façade du gîte (2/2)

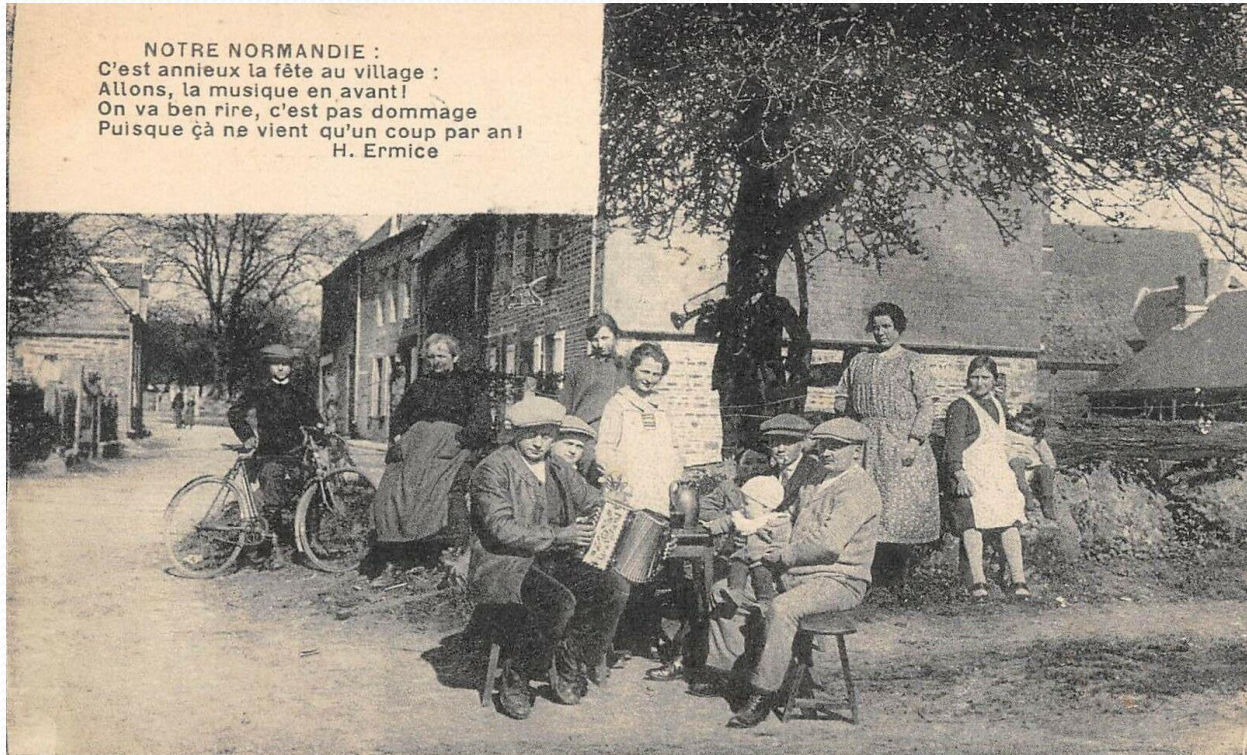
Les réparations en cours:



Après le sablage:



# Le Méchoui (1/2)



Chaque année, au cours du mois de juillet, l'association Vadastine et les élus offrent aux habitants de St Vaast la possibilité de se rencontrer autour d'un repas champêtre. C'est **traditionnel** depuis plus de 50 ans.

Le 2 juillet, nous étions 135 à savourer le mouton à la broche cuit par Monsieur ALLIX traiteur à Cormolain. Nous regrettons bien sûr nos amis cuisiniers d'un jour qui ont œuvré pendant des années, mais avec le temps ils ont remisé leur tablier.

Ce moment convivial n'a rien à voir avec les fêtes communales du passé, pas de bal, pas de manège, mais il y a une ambiance chaleureuse, avec quelques divertissements pour les petits : pêche à la ligne, « chamboule-tout » et pour les grands, poids du panier, tombola, et la traditionnelle roue de la fortune, pour écouler le trop plein de gigots.

*« C'est le travail de toute une équipe vraiment superbe. C'est aussi le résultat de la confiance de nos partenaires commerçants et de la mairie. Vraiment, nous sommes heureux. »*

# Le Méchoui (2/2)



# La fête des randonnées

Ce 15 Octobre, la journée des randonneurs a une nouvelle fois connu un franc succès.

Un rendez-vous de l'automne très prisé par les marcheurs et vététistes du Calvados car il permet de faire une belle immersion dans la nature environnante en quelques heures.

Voilà une belle sortie très réussie !

Saint-Vaast-sur-Seulles a organisé sa **32<sup>e</sup> édition des Randonnées VTT et pédestre** qui a eu lieu le Dimanche 15 Octobre.

Comme chaque année, trois circuits étaient proposés aux participants au départ de la Halte Randonnée (2 circuits VTT et 1 pédestre).

Les inscriptions ouvraient à partir de 7h45 pour des départs différés pour chaque circuit.

Une fois encore le balisage a été fait en amont par les bénévoles en respectant les nouvelles normes écologiques.

Un repas était également servi à ceux ayant réservé à l'avance leur place. Ainsi, environ 80 personnes ont pu se restaurer dans la salle des fêtes autour de la désormais traditionnelle « **Tartiflette** ».



# Remise de décoration

Lors de la cérémonie du 11 Novembre, notre porte drapeau Michel FIERVILLE a eu l'honneur d'être décoré de la médaille du mérite.



# Arbre de Noël (1/3)

Cette année, l'association Vadastine a de nouveau organisé l'arbre de Noël afin de divertir et apporter un moment de gaieté aux enfants du village.

Pour l'occasion, un spectacle d'environ 1h30 était offert aux enfants et à leurs parents. Trois joyeux musiciens (guitare, basse, batterie), on divertit et fait danser nos jeunes pouces ainsi que certains parents.

A la suite de ce spectacle, le Père Noël a fait son apparition pour l'incontournable distribution de cadeaux aux enfants ayant répondu présents.

Une fois les cadeaux réceptionnés, un verre de l'amitié était proposé pour ceux qui le souhaitait.



# Arbre de Noël (2/3)



# Arbre de Noël (3/3)





# Repas des Anciens (1/3)

## DISCOURS

Chers amis Vadastines et Vadastins,

Comment ne pas vous faire partager le plaisir que les membres de l'Association Vadastine et moi-même avons de vous voir réunis ici aujourd'hui pour ce repas des aînés dont vous êtes. Encore plus heureux d'être parmi vous puisque l'an dernier, j'en ai été privé à cause de ce Covid qui sévit toujours depuis 2020.

Vous me permettez d'avoir une pensée pour tous ceux qui n'ont pas répondu à cette invitation, soit par conviction personnelle, soit parce qu'ils connaissent des moments difficiles : qu'il s'agisse de maladie, de détresse. Cette année, nous pensons tout d'abord à ceux qui nous ont quitté, Roger MOUCHEL notre doyen, et Madeleine GOULEY. Je veux également saluer Madame BONTEMPI, notre doyenne de 92 ans victime d'un accident dimanche dernier, actuellement hospitalisée, à qui nous adressons nos affectueuses pensées et lui souhaitons un prompt rétablissement. Nous pensons aussi tout particulièrement à Chantal qui lutte contre la maladie, à Aurélie et Yohan au chevet de leur petite Margot, qu'ils soient assurés de notre soutien. Et puis je vous informe du décès de notre ami Alan TAYLOR, ancien Président du Comité de Jumelage de Bridford, dont les obsèques seront célébrées le 21 décembre.

Aujourd'hui, je suis heureux d'accueillir de nouvelles figures qui sont là par leur arrivée à Saint Vaast-sur-Seulles, c'est le cas de madame Elisabeth COIN, qui habite maintenant au hameau des Préaux et aussi par de nouveaux retraités Monsieur et Madame Pascal MARIE du hameau d'Étregy. Je leur souhaite bienvenue au club.

Alors c'est vrai, le club des primevères n'existe plus à St Vaast par manque d'effectif, mais pour ceux qui le souhaite, le club du sourire de Tilly-sur-Seulles est prêt à nous accueillir, leur réunion a lieu tous les jeudis.

Je suis ravi de vous annoncer aussi que l'an prochain vous serez accueilli dans cette salle nouvellement rénovée. Si comme je le souhaite les travaux devraient commencer début septembre. Le coût de cette rénovation est de 301 000,00€ HT financé à plus de 66% par les aides du Département et de l'Etat, je profite de ce moment pour remercier, Myriam et Philippe, nos conseillers qui ont appuyé nos demandes d'aide.

J'aimerais d'ailleurs que chacun de nous considère que ce n'est pas un simple bâtiment, mais une maison commune, une maison de toutes les générations. Les touristes qui la fréquentent le soulignent très souvent dans le livre d'or mis à leur disposition, avec des avis on ne peut plus élogieux.

# Repas des Anciens (2/3)

C'est chaque année pour moi une manifestation que j'aime particulièrement, même si au fil du temps je m'adresse à vous avec deux casquettes, Maire et votre doyen du village. De l'année 1947, nous sommes trois : Michel, Pierre et moi-même.

2023 aura vu naître 6 bébés, 4 filles et 2 garçons. C'est une preuve que St Vaast change de génération, et que par la même l'histoire du village change. Ainsi va la vie, le temps qui passe.

Il ne vous pas échappé que notre village bouge, parce que nous avons la chance d'avoir un important engagement associatif et nombre de bénévoles qui s'activent souvent dans l'ombre.

Je tiens à remercier l'association « VADASTINE » une équipe d'élus et de bénévoles très engagée. Merci à toutes les personnes qui ont œuvré à la réussite de ce repas. Merci à notre traiteur, Thierry QUERUEL qui nous fait le plaisir de travailler dans nos murs. Je sais que c'est votre désir le plus cher. Vous aurez aussi en fin de repas un divertissement auquel nous ferons le meilleur accueil.

Je vous informe que pour le début d'année, nous nous réunirons le samedi soir 14 Janvier 2024 à 18h30, j'en profite pour vous souhaiter une bonne année, santé, tranquillité, de profiter de notre beau village et de continuer pour certains à vous impliquer dans le monde associatif car nous avons besoin de vous.

Bon appétit à vous tous



# Repas des Anciens (3/3)



# Homage à Alan TAYLOR

**Ancien Président du Jumelage de Bridford**



Nous connaissons les difficultés de santé d'Alan par nos amis de Bridford sans penser que c'était inéluctable. Les mots me manquent à cette perte immense, pour sa famille, pour ses amis nombreux de par sa carrière. Alan a côtoyé et conseillé les premiers ministres Anglais.

Alan était une personne incroyable avec qui toutes les conversations avaient un sens, et nous rendaient heureux de l'écouter : l'actualité, la culture, la politique, son intérêt qu'il portait pour la France. Sa présidence au sein du jumelage fut très appréciée.

La famille TAYLOR résidait depuis 4 ans sur l'île de WIGHT, mais gardait des contacts avec nos amis de Bridford et est présente sur les réseaux sociaux.

Les habitants de St Vaast se joignent à moi pour dire à Margaret et sa famille que nous partageons leur peine et présentons nos sincères condoléances.

# Les associations

## La Vadastine

Sur ce deuxième semestre 2023, nous avons réussi à maintenir l'ensemble des évènements prévus en début d'année. Ainsi le méchoui à rencontrer un franc succès comme à son habitude. Les randonnées VTT et pédestre ont fait venir beaucoup de participants et pas moins de 80 personnes ont pris part à la désormais incontournable Tartiflette. La distribution de croissants a comme toujours été plébiscité pour ce mois de Décembre.

Nous avons réussi à faire venir un groupe de musiciens pour nos jeunes pouces afin qu'il s'amuse au maximum avant l'arrivée du Père Noël qui a distribué de nombreux cadeaux à ceux qui avait répondu de leur présence. Certains ne sont malheureusement pas venus sans prévenir ce qui engendre des coûts inutiles pour l'association. Aussi il serait agréable pour les prochaines éditions de prévenir en cas d'absence pour ceux qui ne l'ont pas fait.

Le repas des Anciens s'est tenu au sein du village dans la salle des fêtes. Pour l'occasion un traiteur habitué de notre village était au fourneau pour régaler nos aînés. Une accordéoniste était présente pour animer le repas et divertir nos aînés. Seul bémol, la doyenne du village n'a pu participé à la fête en raison d'une chute malheureuse. On lui souhaite un bon rétablissement et ce n'est que partie remise pour l'année prochaine.

Un grand merci, à l'ensemble des bénévoles de l'association Vadastine, sans qui toutes ces animations ne pourrait avoir lieu et qui consacre énormément de leur temps à organiser tous ces évènements et moments de partage.

## Le Foyer Vadastin



Sur ce second semestre, un léger recul de la fréquentation du foyer est à noter. Cela est dommage car le foyer a pour vocation de permettre à l'ensemble des habitants de se rassembler et se découvrir.

Pour rappel, le Foyer est ouvert à tou(te)s les habitant(e)s de la commune. Les personnes extérieures à la commune peuvent également être présentes sous condition d'être accompagnées d'un(e) Vadastin(e).

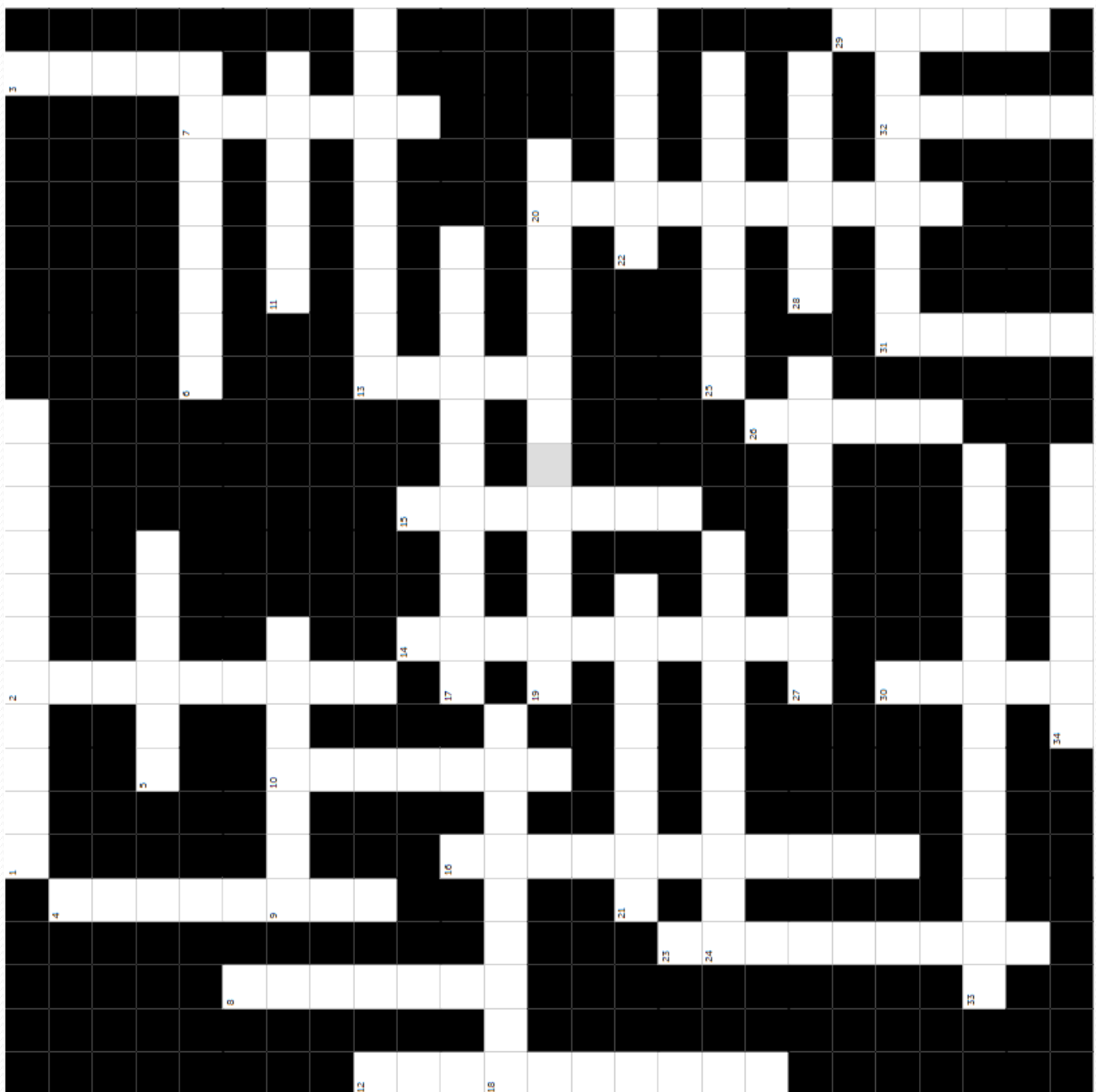
***Pour que toutes ces activités perdurent n'hésitez pas à nous rejoindre pour participer à l'organisation.***

# Ramassage des déchets

## Calendrier 2024

-  Déchets recyclables
-  Déchets ménagers

JANVIER	FÉVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DÉCEMBRE
LUN 1 Clair	JEU 1 Ella	VEN 1 Audin	LUN 1 Hugues	MER 1 Jérémie	SAM 1 Justin	LUN 1 Thierry	JEU 1 Aïphonse	DIM 1 Aïphonse	MAR 1 Thérèse de JEU.	VEN 1 Cassandre	DIM 1 Florence
MAR 2 Basile	VEN 2 Présentation	SAM 2 Charles Bon	MAR 2 Sandrine	JEU 2 Boris	DIM 2 Blandine	MAR 2 Martinien	VEN 2 Julien Eymard	LUN 2 Ingrid	MER 2 Léger	SAM 2 Détrius	LUN 2 Viviane
MER 3 Geneviève	SAM 3 Blaise	DIM 3 Guénoé	MER 3 Richard	VEN 3 Philippe Jacques	LUN 3 Kévin	MER 3 Thomas	SAM 3 Lydie	MAR 3 Grégoire	JEU 3 Gérard	DIM 3 Hubert	MAR 3 François-Xavier
JEU 4 Odilon	DIM 4 Véronique	LUN 4 Casimir	JEU 4 Isidore	MAR 4 Sylvain	MAR 4 Clotilde	JEU 4 Florent	DIM 4 Jean-M. Vanney	MER 4 Rosalie	VEN 4 François d'Assise	LUN 4 Charles	MER 4 Barbara
VEN 5 Édouard	LUN 5 Agathe	MAR 5 Olivia	VEN 5 Irene	DIM 5 Judith	MER 5 Igor	VEN 5 Antoine	LUN 5 Abel	JEU 5 Raïssa	SAM 5 Fleur	MAR 5 Sylvie	JEU 5 Gérald
SAM 6 Melhine	MAR 6 Gaston	MER 6 Colette	SAM 6 Marcellin J.-Bapt. De-la-Salle	LUN 6 Prudence	JEU 6 Norbert	SAM 6 Marrette	MAR 6 Transfiguration	VEN 6 Bertrand	DIM 6 Bruno	MER 6 Léonard	VEN 6 Nicolas
DIM 7 Raymond	MER 7 Eugénie	JEU 7 Félicie Jean de Dieu	DIM 7 J.-Bapt. De-la-Salle	MAR 7 Gisèle	VEN 7 Gilbert	DIM 7 Raoul	MER 7 Gaëtan	SAM 7 Reine	LUN 7 Serge	JEU 7 Carine	SAM 7 Ambroise
LUN 8 Lucien	JEU 8 Jacqueline	VEN 8 Jean de Dieu	LUN 8 Julie	MER 8 Désiré	SAM 8 Médard	LUN 8 Thibault	JEU 8 Dominique	DIM 8 Natvité N.-D.	MAR 8 Pélagie	VEN 8 Geoffroy	DIM 8 Conception Im.
MAR 9 Alix	VEN 9 Apolline	SAM 9 Françoise	MAR 9 Gautier	JEU 9 Pacôme	DIM 9 Diane	MAR 9 Amandine	VEN 9 Amour	LUN 9 Alain	MER 9 Denis	SAM 9 Théodore	LUN 9 Pierre Fourier
MER 10 Guillaume	SAM 10 Arnaud	DIM 10 Vivien	MER 10 Fulbert	VEN 10 Solange	LUN 10 Landry	MER 10 Ulrich	SAM 10 Laurent	MAR 10 Inès	JEU 10 Ghislain	DIM 10 Léon	MAR 10 Romaric
JEU 11 Pauline	DIM 11 N.-D. de Lourdes	LUN 11 M.-Carène	JEU 11 Stanislas	SAM 11 Estelle	MAR 11 Barnabé	JEU 11 Benoit	DIM 11 Claire	MER 11 Adélaïde	VEN 11 Firmin	LUN 11 Martin	MER 11 Daniel
VEN 12 Tatiana	LUN 12 Félix	MAR 12 Justine	VEN 12 Jules	DIM 12 Achille	MER 12 Guy	VEN 12 Olivier	LUN 12 Clarisse	JEU 12 Apollinaire	SAM 12 Wilfried	MAR 12 Christian	JEU 12 J.-F. Charal
SAM 13 Yvette	MAR 13 Béatrice	MER 13 Rodrigue	SAM 13 Ida	LUN 13 Rolande	JEU 13 Antoine de Padoue	SAM 13 Henri	MAR 13 Hippolyte	VEN 13 Aimé	DIM 13 Gérard	MER 13 Brice	VEN 13 Lucie
DIM 14 Nina	MER 14 Cendres	JEU 14 Mathilde	MAR 14 Maxime	MAR 14 Mathias	VEN 14 Elisée	DIM 14 Camille	MER 14 Evarad	SAM 14 La-Sainte-Croix	LUN 14 Juste	JEU 14 Sidonie	SAM 14 Odile
LUN 15 Rémi	JEU 15 Claude	VEN 15 Louise	LUN 15 Patrene	MER 15 Denise	SAM 15 Germaine	LUN 15 Donald	JEU 15 Assomption	DIM 15 Roland	MAR 15 Thérèse d'Avail	VEN 15 Albert	DIM 15 Ninon
MAR 16 Marcel	VEN 16 Julienne	SAM 16 Bénédicte	MAR 16 Benoît-Joseph	JEU 16 Honoré	DIM 16 J.-F. Régis	MAR 16 N.D. M.-Carmel	VEN 16 Armel	LUN 16 Edith	MER 16 Edwige	SAM 16 Marguerite	LUN 16 Alice
MER 17 Roseline	SAM 17 Alexis	DIM 17 Parfice	MER 17 Aricet	VEN 17 Pascal	LUN 17 Hervé	MER 17 Charlotte	SAM 17 Hyacinthe	MAR 17 Renaud	JEU 17 Baudouin	DIM 17 Elisabeth	MAR 17 Judicail
JEU 18 Prisca	DIM 18 Bernadette	LUN 18 Cyrille	JEU 18 Parfait	SAM 18 Eric	MAR 18 Léonce	JEU 18 Frédéric	DIM 18 Hélène	MER 18 Nadège	VEN 18 Luc	LUN 18 Aude	MER 18 Gaëtan
VEN 19 Marius	LUN 19 Gabin	MAR 19 Joseph	VEN 19 Emma	DIM 19 Yves	MER 19 Romuald	VEN 19 Asthè	LUN 19 Jean-Eudes	JEU 19 Emilie	SAM 19 René	LUN 18 Aude	JEU 19 Urbain
SAM 20 Sébastien	MAR 20 Aimée	MER 20 Herbert	SAM 20 Océte	LUN 20 Bernardin	JEU 20 Silvine	SAM 20 Marnia	MAR 20 Bernard	VEN 20 Daly	DIM 20 Adeline	MAR 19 Tangy	MER 20 Edmond
DIM 21 Agnès	MER 21 Pierre-Damien	JEU 21 Clémence	DIM 21 Anselme	MAR 21 Constantin	VEN 21 Louis de Gonzague	DIM 21 Victor	MER 21 Christophe	SAM 21 Matthieu	LUN 21 Céline	JEU 21 présentation de Marie	VEN 20 Théophile
LUN 22 Vincent	JEU 22 Isabelle	VEN 22 Léa	LUN 22 Alexandre	MER 22 Émile	SAM 22 Alban	LUN 22 Marie-Madeleine	JEU 22 Fabrice	DIM 22 Maurice	MAR 22 Élodie	VEN 22 Céline	SAM 21 Pierre
MAR 23 Bernard	VEN 23 Lazare	SAM 23 Victoren	MAR 23 Georges	JEU 23 Didier	DIM 23 Audrey	MAR 23 Brigitte	VEN 23 Rose de Lina	LUN 23 Constant	MER 23 Jean de Garfran	SAM 23 Clément	DIM 22 François-Xavier
MER 24 François de Sales	SAM 24 Modeste	DIM 24 Catherine de Sade	MER 24 Fidèle	VEN 24 Donatien	LUN 24 Jean-Baptiste	MER 24 Christine	SAM 24 Barthélémy	MAR 24 Théo	JEU 24 Florentin	DIM 24 Flora	MAR 24 Adèle
JEU 25 Conv. De St Paul	DIM 25 Roméo	LUN 25 Améoncion Sade	JEU 25 Marc	SAM 25 Sophie	MAR 25 Élisabore	JEU 25 Jacques	DIM 25 Louis	MER 25 Hermann	VEN 25 Crépin	LUN 25 Catherine	MER 25 Emmanuel
VEN 26 Timothée	LUN 26 Nestor	MAR 26 Larissa	VEN 26 Aïda	DIM 26 Bérenger Augustin de C.	MER 26 Anthelme	VEN 26 Anne-Joachim	LUN 26 Natacha	JEU 26 Vincent de Paul	SAM 26 Dimitri	MAR 26 Delphine	JEU 26 Étienne
SAM 27 Angèle	MAR 27 Honorine	MER 27 Habbil	SAM 27 Zira	LUN 27 Augustin de C.	JEU 27 Fernand	SAM 27 Nathalie	MAR 27 Monique	VEN 27 Vincent de Paul	DIM 27 Énéline	MER 27 Séverin	VEN 27 Jean
DIM 28 Thomas d'Aquin	MER 28 Romain	JEU 28 Rameaux	DIM 28 Valérie	MAR 28 Germain	VEN 28 Irénée	DIM 28 Samson	MER 28 Augustin	SAM 28 Vercélas	LUN 28 Simon-Jude	JEU 28 Jacques d'Am. M.	SAM 28 Innocents
LUN 29 Gildas	JEU 29 Auguste	VEN 29 Gwladys	LUN 29 Catherine de Sienne	MER 29 Aymar	SAM 29 Pierre-Paul	LUN 29 Marthe	JEU 29 Sabine	DIM 29 Michel	MAR 29 Narcisse	VEN 29 Saturnin	DIM 29 David
MAR 30 Martine	JEU 30 Auguste	MAR 30 Amédée	MAR 30 Robert	JEU 30 Ferdinand	DIM 30 Martial	MAR 30 Juliette	VEN 30 Fiacre	LUN 30 Jérôme	MER 30 Bienvenue	SAM 30 André	LUN 30 Roger
MER 31 Marcelle	JEU 30 Ferdinand	DIM 31 Benjamin	VEN 31 Visitation	JEU 30 Ferdinand	DIM 30 Martial	MAR 30 Ignace De Loyola	SAM 31 Artiste	JEU 31 Quentin	JEU 31 Quentin	SAM 30 André	MAR 31 Sylvestre



**Horizontal**

- 1 Repas servi le 15 Octobre dernier
- 5 Distribués par milliers
- 6 Personne donnant de son temps pour les associations
- 9 Utiliser pour clôturer la sente piétonne
- 11 Notre porte-drapeau l'a reçu en décoration
- 13 Evènement marqué par l'arrivée des rois mages
- 17 On en trouve 9 le long de la sente piétonne
- 18 Animation proposée à l'arbre de Noël
- 19 Le nom de notre gîte familial
- 21 On l'envoie au Père Noël sous forme de liste
- 22 Peut-être servi sous forme de chutney
- 24 Cela est nécessaire pour entretenir de vieux bâtiments
- 25 Permet de guider les participants aux randonnées
- 27 Sert à transporter le Père Noël et Rodolphe en tient la tête
- 28 Traditionnellement distribuée en gigot lors du mechoui
- 31 C'est le mois où les enfants sont le plus sage pour avoir leur cadeau
- 33 Célébration souvent en lien avec l'armistice
- 34 Une partie de l'identité du village

**Vertical**

- 2 Célébrer l'achèvement des travaux
- 3 Sa viande est souvent apprécié en fin d'année
- 4 Il permet de réaliser en partie les travaux de la commune
- 7 Sans eux le Père Noël n'arriverait pas à créer tous ces cadeaux
- 8 Etait accompagné d'une basse et d'une guitare à l'Arbre de Noël
- 10 Permet de gagner le gros lot
- 12 Sans eux il serait plus compliqué de monter les dossiers envoyés en préfecture
- 13 Discours d'ouverture d'un bulletin
- 14 Peut être scolaire, de ramassage des déchets ou bien de l'Avent
- 15 Le foyer Vadastin en aît un lieu
- 16 Notre Halte leur est dédié
- 20 Il y en a eu 6 cette année à Saint-Vaast-sur-Seuilles
- 23 Habitude ancestrale qui perdure
- 26 Généralement souhaitée à la nouvelle année
- 29 Elément paru dans la presse
- 30 Composition florale utilisée lors de cérémonie
- 31 Réfèrent historique du village
- 32 Gateau emblématique de Noël

# Le Conseil Municipal vous souhaite

